

Contact: **Sebastien Pant: +32 (0)2 740 28 11**
Date: **30/11/2016**
Reference: **BEUC-PR-2016-019**

Paquet énergie européen : bilan mitigé pour les consommateurs

La Commission européenne publie aujourd’hui un ensemble de propositions législatives pour réformer le marché européen de l’énergie, notamment celui de l’électricité. La Commission a compris que pour réussir la transition vers un marché énergétique plus propre et plus durable, il est nécessaire d’impliquer davantage les consommateurs. La Commission a donc l’intention d’améliorer la clarté et la qualité de l’information fournie aux consommateurs sur leur consommation énergétique, notamment sur leurs factures ou via les nouvelles technologies intelligentes. La Commission publie également son plan de travail sur l’écoconception attendu depuis longtemps, définissant des critères de conception pour les produits énergivores, afin de les rendre plus efficaces et de réduire les dépenses des consommateurs. Parmi les problèmes, les consommateurs ayant investi dans des panneaux solaires pour produire leur propre électricité pourraient se heurter à plus d’obstacles à l’avenir.

Monique Goyens, Directrice du BEUC, le Bureau européen des Unions de Consommateurs, a commenté :

« La Commission œuvre pour une transition énergétique qui pourrait bien être le prochain grand projet européen, au même titre que le fut l’euro. Mais ces propositions doivent offrir des bénéfices tangibles pour les consommateurs. Il est essentiel que, dans un marché où la confiance des consommateurs est généralement basse, l’UE place les consommateurs au cœur de ses actions. Le paquet énergie est mitigé en ce sens. »

A l’heure actuelle, les consommateurs trouvent leurs factures trop complexes.¹ Ils peinent à comprendre leur consommation et à comparer les fournisseurs d’énergie, ce qui les rend souvent passifs sur ces questions. Le BEUC se félicite donc de la proposition visant à instaurer des exigences minimum concernant l’information reprise dans les factures et des limites aux frais de transfert que les fournisseurs d’énergie peuvent facturer aux consommateurs en cas de résiliation de leur contrat.

A propos de l’information aux consommateurs, Monique Goyens a déclaré :

« De manière générale, les consommateurs approuveront les efforts de la Commission pour améliorer la qualité de l’information qu’ils reçoivent de leur fournisseur. Cela va renforcer leur confiance dans le marché de l’énergie et les aider à obtenir de meilleurs tarifs. Les agacements quotidiens des consommateurs pour comprendre leurs factures ou changer de fournisseur pourraient bel et bien faire partie du passé. »

¹ Les factures sont la cause principale de plaintes dans le secteur de l’électricité, représentant 34 % des litiges liés à l’énergie. Cf. rapport ACER-CEER, [ACER Market Monitoring Report 2015](#), p. 131.

La Commission propose également des règles sur les énergies renouvelables. Le but est d'éliminer progressivement les subsides des Etats membres qui garantissent aux consommateurs une rétribution correcte pour l'électricité qu'ils envoient dans le réseau, par exemple en utilisant des panneaux solaires. Si ces propositions deviennent un jour des lois, les consommateurs en sortiraient perdants, car il serait plus difficile pour eux de savoir quand ils obtiennent un retour sur leur investissement. A l'avenir cela pourrait les décourager d'investir dans les énergies renouvelables.

A propos des énergies renouvelables, Monique Goyens a commenté :

« Il reste beaucoup de points d'interrogation sur la façon dont la Commission envisage de faire de l'UE le numéro un des énergies renouvelables quand elle coupe les subsides qui encouragent les consommateurs à utiliser ce type d'énergie. Si au contraire on encourage aujourd'hui les consommateurs à investir dans les énergies renouvelables, nous réduirons à l'avenir notre dépendance sur les combustibles fossiles et les grands fournisseurs. Tout le monde y gagne. »

L'UE a progressivement mis en place des critères minimum d'écoconception pour les produits depuis 2005. En d'autres termes, les produits les plus énergivores ne peuvent plus entrer sur le marché. Le plan de travail 2016-2019 publié aujourd'hui permet de finaliser ou de commencer le travail sur des groupes de produits tels que les télévisions, les panneaux solaires ou les sèche-mains. C'est une bonne nouvelle pour les consommateurs, bien que la liste de produits manque d'ambition.

A propos de l'écoconception, Monique Goyens a déclaré :

« C'est un soulagement que la Commission souhaite utiliser les mesures d'écoconception pour atteindre ses objectifs d'économie énergétique pour 2030. Si davantage de produits consomment peu d'énergie, les consommateurs et l'environnement s'en porteront mieux. L'UE doit garantir à l'avenir que les appareils de tous les jours tels que les téléphones mobiles et les télévisions durent plus longtemps, et soient faciles à réparer et à mettre à jour. »

FIN